

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROTTELSHEIM  
du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 19h30  
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 28 juin 2019  
Membres présents : Michèle VOLTZ, Maire  
 Jacky WURTZ, Virginie FRUHAUF, Christian HOFFMANN, Adjoints au Maire  
 Patrick BERNHARDT, Jean-François BOURGEOIS, Patrice KAUFFMANN,  
Absente excusée : Elisabeth LIENHART  
Absents non excusés : Pascale FRAUEL et André MUCKENSTURM

ORDRE DU JOUR

1. Acquisition de parcelles
2. Divers

**L'ORDRE DU JOUR EST ENSUITE ABORDE**

**1. ACQUISITION DE PARCELLES – agrandissement du domaine public communal**

Lors de sa séance du 4 février 2019, le Conseil Municipal de Rottelsheim a décidé d'accepter la solution amiable trouvée entre la famille Koehren et M. Lang pour pouvoir déplacer l'implantation de sa maison et a donné son accord de principe pour l'acquisition du Schlupf (petit chemin) de la famille Koehren, numéroté section 1 parcelle 161/32 et de la parcelle sise section 1 numéro 68 de la famille Lang.

La Commune de Rottelsheim a pris attache auprès de Maître Schorp, Notaire, afin de procéder à l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.

Ces deux parcelles seront ensuite incluses dans le domaine public communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir de  
**Mme Antoinette DETTWILER, veuve de M. Jérôme KOEHREN, à Rottelsheim, 5 rue de l'Eglise,  
 M. Jérôme KOEHREN, à Rottelsheim, 5 rue de l'Eglise,  
 Mme Joséphine KOEHREN, à Rottelsheim, 5 rue de l'Eglise,  
 La parcelle sise à Rottelsheim, section 1 numéro 161/32 avec 36 centiares  
 Moyennant le prix de UN euro symbolique (1 €).**
- Décide d'intégrer ladite parcelle dans le domaine public communal en vue de l'élargissement de la rue de l'Eglise.
- Décide d'acquérir de  
**Mme Paulette HOERNEL, veuve de M. Claude LANG, à Marienthal, 1 rue des Pins (anciennement Rottelsheim, 6 rue de l'Eglise),  
 M. Patrick LANG, à Petersbach, 13 rue de la Division Leclerc,  
 Mme Eliane LANG, à Marienthal, 5 rue des Pins,  
 La parcelle sise à Rottelsheim, section 1 numéro 68 avec 76 centiares  
 Moyennant le prix de UN euro symbolique (1 €).**
- Décide d'intégrer ladite parcelle dans le domaine public communal en vue de l'élargissement de la rue de l'Eglise.
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches auprès du Notaire, Maître SCHORP.
- Autorise le Maire à payer les deux parcelles.

*Voté à l'unanimité, soit 7 voix pour.*

### **ACQUISITION DE PARCELLES – alignement rue Belle Vue**

Dans le cadre de l'alignement de voirie, M. Lucas BEYEL et Mme Julie BOURGEOIS ont donné leur accord pour céder à la Commune de Rottelsheim la parcelle cadastrée en section 1 numéro 401/67, d'une contenance de 12 centiares. Cette parcelle sera intégrée au domaine public communal.

Un accord a été trouvé pour une cession de cette parcelle à la Commune de Rottelsheim, au prix de 197 € le mètre carré, soit 2 364,00 €.

Dans le cadre de l'alignement de voirie, M. Julien GOLM et Mme Estelle ADAM épouse GOLM ont donné leur accord pour céder à la Commune de Rottelsheim la parcelle cadastrée en section 1 numéro 403/67, d'une contenance de 5 centiares. Cette parcelle sera intégrée au domaine public communal.

Un accord a été trouvé pour une cession de cette parcelle à la Commune de Rottelsheim, au prix de 197 € le mètre carré, soit 985,00 €.

Le Conseil municipal décide de demander au préalable si le notaire qui établira les actes de vente des parcelles qui agrandiront le domaine public communal rue de l'Eglise serait prêt à établir également les actes de vente de ces parcelles d'alignement rue Belle Vue.

Dans le cas où le délai serait trop long, le Conseil Municipal optera pour la solution des actes administratifs.

Si le notaire accepte de traiter ces dossiers, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à payer les honoraires du notaire.

***Voté à l'unanimité, soit 7 voix pour.***

## **2. DIVERS**

- Le Bureau d'Etudes BEREST propose une réunion le 11 juillet à 18h.
- Le Député Vincent THIEBAUT tiendra une permanence en mairie le 5 juillet à 11h.
- Vol de fruits de saison : possibilité de prendre un arrêté d'interdiction de circuler et de stationner, et de fixer les panneaux correspondants.
- Mme le Maire rappelle aux différentes associations de transmettre leurs comptes à la Commune, afin de percevoir la subvention qui leur a été allouée.
- Organisation d'un grand anniversaire.